

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



Séance du 1^{er} juillet 2025

Le 1^{er} juillet 2025 à 17h00, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 24 juin 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°01

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 3 juin 2025 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

Considérant

Au cours du Conseil d'Administration du 3 juin 2025 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 04/04/2025 – Approbation
- 2 Renouvellement de l'adhésion du C.C.A.S. de Saint-Etienne à la Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients « CEPBRAAL » (Coordination pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en Auvergne Rhône)

Alpes).



- 3 Renouvellement de la participation du C.C.A.S. de Saint-Léon à l'association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des Séniors) – Approbation
- 4 Autorisation d'expertise et de vente de biens issus d'une succession - Acceptation
- 5 Colis d'été, mise à disposition du personnel de l'asile de nuit.
- 6 Approbation des comptes de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2024 pour le budget principal du C.C.A.S., le budget annexe des EHPAD, le budget annexe du Portage de repas et service de veille active et budget annexe des Résidences autonomie.
- 7 Approbation du Compte Administratif 2024 – ERRD 2024
- 8 Affectation des résultats de l'exercice 2024 - Budget Principal du C.C.A.S. - Budget Annexe des EHPAD - Budget Annexe des Résidences Autonomie - Budget Annexe du Portage de repas à domicile et Service de veille active – approbation
- 9 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés – Approbation.
- 10 Approbation de délégations de pouvoir données au Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale. Abroge et remplace la délibération n°2 du Conseil d'administration du 10/11/2020
- 11 Annule et remplace la délibération n°14 du 17 octobre 2023. Délégations de pouvoir données à la Vice-Présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale – Approbation

L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 3 juin 2025.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un

délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de justice administrative).



Fait et délibéré en séance le 1^{er} juillet 2025

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER